

Appel à candidatures pour un groupe de travail

« Coordonner les actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif »
(CAPERMIF)

L'Union régionale Nouvelle-Aquitaine de la Fédération Addiction débute un projet visant à favoriser l'émergence d'une coordination des activités de prévention et de réduction des risques (RdR) en milieux festifs dans la région.

Pour ce faire, un appel à candidatures est lancé pour constituer un groupe de travail. Il est destiné aux CSAPA, CAARUD, CJC, associations d'auto-support et de santé communautaire de la région.

Ce projet créera un espace d'échange permettant aux intervenants de prévention et de réduction des risques en milieux festifs d'organiser leur coordination.

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'une meilleure coordination de l'action des intervenants en milieux festifs. Ce besoin avait déjà été identifié dans l'enquête « Réduction des risques et des dommages en milieu festif en Nouvelle-Aquitaine » réalisée par l'ORS de Nouvelle-Aquitaine en 2017. A terme, ce projet devrait permettre de réduire l'isolement des différents acteurs du milieu festif en Nouvelle-Aquitaine et participer à mutualiser des expériences et bonnes pratiques.

Ce projet est soutenu par le Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives 2021-2023 en Nouvelle-Aquitaine.

Quel est l'objectif de cet appel à candidatures ?

Cet appel à candidatures doit aboutir à la formation d'un groupe de travail d'une dizaine de personnes qui appuiera l'Union régionale de la Fédération Addiction.

Dans un premier temps, ce groupe de travail participera à la réalisation d'un état des lieux des pratiques et des besoins des intervenants **en milieux festifs (légal et illégal)**.

Dans un second temps, ce groupe, complété d'autres intervenants en milieu festif du champ de la santé, étudiera différents **scénarii de coordination des intervenants en RDR en milieu festifs en Nouvelle-Aquitaine** afin que des outils d'aide à la pratique et de coordination puissent émerger de ce projet.

Cet appel à candidatures est ouvert **jusqu'au 11 septembre 2022**.

➔ **La première réunion de ce groupe de travail aura lieu le 29 septembre 2022 en présentiel à Bordeaux.**

Informations pratiques sur le groupe de travail

Le projet CAPERMIF s'étend **de septembre 2022 à décembre 2023**.

La première phase, consistant à réaliser un état des lieux, commencera donc le 29 septembre 2022 et se terminera à la fin de l'année 2022. Durant cette phase, le groupe élaborera un questionnaire qui sera ensuite diffusé aux acteurs de la région : pratiques, contextes d'interventions, besoins, difficultés, outils utilisés, actions partenariales. Des entretiens qualitatifs à destination des autres acteurs du milieu festif seront également organisés (mutuelles étudiantes, secouristes, organisateurs d'événements, etc.).

2 réunions à prévoir : l'une en présentiel le 29 septembre, l'autre en visio-conférence.

La Fédération Addiction formalisera une synthèse de l'état des lieux à l'issue de cette phase.

La deuxième phase, consistant à étudier les différents scénarii de coordination s'étendra de janvier à juin 2023. Pour cette phase, **6 réunions du groupe de travail seront organisées dont au moins 3 en visioconférence.** Les membres du groupe de travail auront à disposition un document d'appui recensant les différents modèles de coordination existant sur les autres territoires et pourront accueillir lors des réunions d'autres acteurs du milieu festif hors champ de la réduction des risques. L'agence régionale de santé et la Préfecture seront informées régulièrement et associées à certaines de ces réunions.

Un document de restitution et de recommandation sera formalisé par la Fédération Addiction à l'issue de cette phase.

La troisième et dernière phase s'étendra de septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année 2023.

Cette étape consistera à proposer des outils de coordination selon les besoins exprimés pendant les groupes de travail. **Deux réunions du groupe de travail** seront organisées pour la formalisation de ces outils tant dans le contenu que dans la forme (flyers, programme de formation, document de coordination, charte, stratégies d'intervention...). Ils seront par la suite diffusés en région.

A l'issue du projet, il est attendu que les différents livrables (document de préconisations, outils) permettent d'amorcer une logique de coordination des actions de prévention et de réduction des risques en milieux festifs en Nouvelle-Aquitaine correspondant aux besoins et aux volontés des intervenants.

Quels sont les critères de sélection ?

Cet appel est prioritairement destiné aux associations et collectifs ayant des actions de prévention et de réduction des risques en milieux festifs (légal et illégal), basées en Nouvelle-Aquitaine. Les associations et collectifs réunissant plusieurs structures ne peuvent présenter qu'une seule candidature.

Comment se manifester ?

Si vous correspondez aux critères et souhaitez participer au groupe de travail, vous pouvez envoyer avant le **11 septembre 2022** un message à Sacha Hertzog, chargé de projet à la Fédération Addiction (s.hertzog@federationaddiction.fr) et Brigitte Reiller, déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine (b.reiller@wanadoo.fr). Merci d'indiquer :

- Nom
- Prénom
- Structure
- Association/collectif dont la structure fait partie si cela s'applique
- Fonction
- Type d'interventions réalisées en milieu festif
- Nombre d'intervention sur 2021-2022

Contact et informations complémentaires

👉 Contact :

Sacha Hertzog, chargé de projets

Mail : s.hertzog@federationaddiction.fr

Tél : 01 55 78 45 52

Brigitte Reiller, déléguée régionale de la Fédération Addiction :

b.reiller@wanadoo.fr